



La Solidarité Numérique est une initiative africaine présentée par son Excellence Me Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, en sa qualité de responsable de la composante NTIC du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique).



LA SOLIDARITÉ NUMÉRIQUE

Le constat

Face au constat unanime du fossé numérique entre les pays du nord et du sud et à l'intérieur des pays, le concept de solidarité numérique est proposé comme une stratégie ayant pour but de résorber ce fossé numérique grâce à des contributions volontaires. En effet, l'accès universel et généralisé aux technologies de l'information et de la communication exige des investissements massifs qui sont hors de portée de la majorité des pays du monde.

Le concept

La solidarité numérique est une action universelle, touchant tous les continents et les citoyens de tous les pays, dans une approche gagnant/gagnant (Win/Win) qui permet l'émergence de nouveaux marchés en direction de la demande non solvable.

Il s'agit de définir un espace appelé société de l'information vers laquelle tous les pays doivent converger et y demeurer grâce à la mise en œuvre d'un mécanisme de solidarité tenant compte de leur état technologique. Celui-ci sera défini par des indicateurs quantifiables.

La Fondation, la Charte et le Fonds.

Les acteurs de la solidarité numérique sont la société civile, le secteur privé et les Etats. Ils agissent dans le cadre d'une charte de la solidarité numérique à laquelle ils adhèrent de manière volontaire.

Sur le plan institutionnel, il est proposé la création d'une Fondation de la Solidarité Numérique qui fonctionnera de manière transparente.

Elle est dirigée par un Conseil de Fondation de 15 membres choisis sur la base d'un équilibre régional.

Soit : Trois représentants par région dont :

- Un représentant pour les Etats
- Un représentant pour le Secteur Privé
- Un représentant pour la Société Civile



Chaque groupe régional présentera ses trois personnalités retenues qui seront reconnues et nommées par le Secrétaire Général des Nations Unis.

La Fondation a pour mission d'assurer la gestion du Fonds de Solidarité Numérique.



Alimentation du fonds

Le Fonds de la Solidarité Numérique est le produit de la collecte des contributions volontaires issues de :

- fabricants d'ordinateurs et d'équipements de réseaux ;
- concepteurs de logiciels ;
- opérateurs de télécommunications ;
- tout autre contributeur (personne physique ou morale).

Cibles

Dans son action, la Fondation s'appuiera sur la coopération traditionnelle nord-sud en la complétant par une coopération accrue entre le sud émergent et le sud moins avancé, souvent mieux adaptée aux réalités locales.

« Je crois fermement en l'émergence d'une civilisation de l'universel... Le sud contribuera, si les moyens lui sont donnés, à la e-civilisation à laquelle convoque aujourd'hui la société de l'information »

*Pdt Abdoulaye WADE,
17 Février 2003,
PrepCom II UIT.*

L'utilisation des fonds ciblera pour l'essentiel :

- Des projets structurants à fort impact sur les activités socioéconomiques, respectant la diversité culturelle et les contenus;
- La demande non solvable afin de créer de nouvelles activités et à termes, de nouveaux marchés.

Les cibles prioritaires pourraient concerner :

- Développement des infrastructures ;
- Développements d'applications et de services pour les administrations et les communautés (santé, éducation, et...), notamment les groupes marginalisés (femmes, handicapés, etc.) ;
- Développement de nouveaux marchés et création d'emplois stables. ;
- Formation des ressources humaines et lutte contre la migration intellectuelle.

